



SICILE

Circuit "merveilleuse Sicile"

Du 05 au 12 septembre 2026

8 jours / 7 nuits

à partir de 1599€ / pers
Base 35 personnes

Les Points Forts

- ✓ Boissons incluses
- ✓ Toutes les entrées comprises
- ✓ Découverte complète de la Sicile
- ✓ Ecouteurs individuels pour suivre les visites



JOUR 1 : MARSEILLE - PALERME

Rendez-vous des participants et départ en autocar jusqu'à l'aéroport de Marseille-Provence. Accueil par un représentant Sabardu Tourisme. Formalités d'enregistrement et envol sur vol direct Ryanair en direction de Palerme. Accueil à votre arrivée par votre guide local. Transfert à votre hôtel. Dîner et logement.

JOUR 2 : PALERME - ERICE - SELINONTE - AGRIGENTE

Petit-déjeuner et départ pour rejoindre Sélinonte. En route, arrêt à Erice, typique village sicilien perché au sommet d'une montagne et surplombant le golfe de Trapani. Découverte de son centre historique avec les pittoresques ruelles pavées et l'Eglise Mère. Déjeuner en cours de route. L'après-midi, arrivée à Sélinonte et visite de la zone archéologique avec notamment le temple dorique consacré à la déesse Hera. Sélinonte est l'un des sites archéologiques les plus remarquables de la Méditerranée et surtout l'un des plus grandioses. La visite constitue une agréable promenade qui rejoint la mer. Après la visite, route vers la région d'Agrigente. Installation à l'hôtel. Dîner et nuit.

JOUR 3 : AGRIGENTE - CATANE - ACIREALE

Après le petit-déjeuner, départ pour Agrigente et visite de la « vallée des temples », exemple unique de l'art grec. Ce magnifique parc archéologique est composé de huit temples construits environ entre 510 et 430 avant J.C. Parmi les plus célèbres : le Temple de la Concorde, le Temple d'Héraclès, le Temple de Zeus olympien, le Temple de Castor et Pollux... Déjeuner. Après le repas, départ vers Catane et tour d'orientation de la deuxième ville de Sicile. Temps libre pour votre shopping. Installation à votre hôtel situé dans la zone touristique de la région d'Acireale. Dîner et logement.

JOUR 4 : SYRACUSE

Petit-déjeuner et départ en direction de Syracuse. Une promenade dans les rues de Syracuse, est un précieux témoignage de la splendeur de la Grèce Antique. Visite de la ville, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco. Beaucoup de monuments ont gardé les marques de sa longue histoire, des vestiges antiques grecs et romains, comme l'île d'Ortygie avec la fontaine Arethuse, le dôme et le palais du Sénat. Continuation avec le théâtre grec, l'oreille de Denys, l'amphithéâtre. Déjeuner en cours d'excursion. Visite d'une fabrique de pierres de laves et de coraux. Retour à l'hôtel, dîner et logement.

JOUR 5 : ETNA - TAORMINE

Petit-déjeuner à l'hôtel. Départ pour l'Etna, le plus célèbre des volcans, jusqu'à 2000m au niveau des cratères éteints des monts Sivestri. Une fois cette altitude atteinte, possibilité d'ascension en téléphérique puis par des véhicules tout terrain (réservation et règlement sur place selon conditions météorologiques) à 2950m pour découvrir le cratère en activité. Déjeuner. Dans l'après-midi, visite de Taormine. La ville de Taormine est sans aucun doute un des joyaux siciliens, un véritable balcon sur la méditerranée. Découverte de son théâtre gréco-romain qui a été aménagé pour les jeux du cirque. Vous serez enchantés par le magnifique panorama sur l'Etna et la côte. Temps libre pour flâner dans les ruelles, véritable étalage de l'artisanat local. Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

JOUR 6 : ACIREALE - MESSINE - CEFALU - PALERME

Après le petit-déjeuner, route vers Messine. Tour panoramique de la ville en autocar. Arrêt pour photographier le célèbre détroit qui sépare la Sicile de l'Italie, puis continuation par Cefalu. Déjeuner. L'après-midi, visite de Cefalu, petit port de pêcheurs sur la mer Tyrrhénienne dont la beauté du site au pied d'une immense falaise fait aujourd'hui de Cefalu l'un des centres touristiques les plus importants. Visite de la cathédrale, certainement l'une des plus belles de Sicile dans un style normand très pur. Promenade dans la vieille ville et départ vers Palerme, installation à votre hôtel. Dîner et logement.

FORMALITÉS :

Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences du/des pays visités ou en transit et de la compagnie aérienne. La photocopie de votre carte d'identité ou passeport est obligatoire au moment de votre inscription. Ce voyage est déconseillé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer

JOUR 7 : PALERME

Petit-déjeuner et départ pour une visite guidée à pied de Palerme. L'histoire et l'atmosphère qui y règne participe au charme fascinant de cette ville. Palerme est une ville aux mille contrastes. Découverte du palais des normands avec son incomparable chapelle palatine, la cathédrale de Monréale, la cathédrale de Palerme. Déjeuner. Après le repas, poursuite de la visite avec la partie historique de la ville : la place Retoria, les Quattro Canti, la via Liberta et le théâtre Massimo. Temps libre pour un peu de shopping. Retour à l'hôtel en fin d'après-midi. Dîner et nuit.

JOUR 8 : PALERME - MARSEILLE

Après le petit déjeuner, transfert en autocar jusqu'à l'aéroport de Palerme. Formalités d'enregistrement et envol pour Marseille sur vol Ryanair. A votre arrivée, un autocar vous attendra pour vous conduire vers vos différents lieux de prise charge.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar aller / retour jusqu'à l'aéroport
Le transport aérien Marseille / Palerme / Marseille sur vols Ryanair ou toute autre compagnie lata
Les taxes d'aéroports (120€ au 25/08/25)
Les transferts aéroport / hôtel / aéroport
Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtels 3*** et 4****
La pension complète du dîner du jour 1 au petit-déjeuner du jour 8
Les boissons au cours des repas (1/4 de vin et 1/2 eau en carafe)
Les excursions et visites indiquées au programme
La présence d'un guide accompagnateur pendant le circuit
Les écouteurs individuels du jour 2 au jour 7
L'entrée à la chapelle Palatine de Palerme
L'entrée à la cathédrale de Monreale
L'entrée à la zone archéologique de Sélinonte
L'entrée à la Vallée des Temples à Agrigente
L'entrée au site archéologique de Syracuse
L'entrée au théâtre de Taormine
Les taxes de séjour
L'assistance / rapatriement
L'assurance annulation (offerte)

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 195 € / personne
Les dépenses personnelles
Les pourboires



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
 25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
 50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
 75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
 90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ
 100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, descendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ; L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).